

Equipement	§)	
Feux de route	M	(E)
Feux de croisement	M	(E)
Feux de position	A	(E) dans M
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	R-S1	(E)
Cilignoteurs	av 1	(E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av	ar I (E)
Feux de gabarit	sv	ar
Feux complément.		
Eclairage plaque	1 séparé	
Essuie-glace	1 balai / sans lave-glace	
Avertisseurs	BOSCH O 320 143 001	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation			
Genre du véhicule	Voiture de livraison		
Marque et type	B O S C H U N G	3P 404 A	
Homologation N°	CH 3128 02		
Carrosserie	pont avec ridelles		
Places	total 2	avant	2
Poids à vide	1560	Carburant	a
Charge utile	1640	CV-impôt	8,07
Poids total	3200	Cylindres	1584

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Immatriculation comme machine de travail, voir FH CH 5128 04
- **) Transmission : livrable sur demande avec vitesse hydrostatique rampante 0 - 1 km/h, le poids augmente de 80 kg.
- ***) Entraînement : blocage des différentiels AV + AR; l'entraînement sur les roues AV peut être libéré.
- +) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 26,4 km/h, M6, IA 12,08 = 79 dB/A.
-) Vitesse maximale : 38 km/h à 3000 t/min au moteur; régime limité par limiteur électronique LIMITRON.
- §) Equipement : bavettes obligatoires à l'avant et à l'arrière.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur la prise avec le coctier;
- 118 - vitesse maximale 40 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire.

Remplace FH CH 3128 02 du 6.9./10.10.77
 Garantie poids remorqueable/poids remorqueable testé

Bern, 8.10.1982

Bellach, 06.09.77 / Frutigen, 10.10.77